



ARRETE MUNICIPAL N° 2026 / 0168

SECRETARIAT GENERAL

HAB/JB/OT 2026

VISAS		
Resp.	DGAS	DGS

OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS DU MAIRE A MADAME FLORA MARTINO, CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE A COMPETENCES ELARGIES

HELENE ARNAUD-BILL, MAIRE DE LA VILLE DE LA GARDE,

- VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, aux termes duquel le Maire, seul chargé de l'administration, peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,
- VU les articles L.2122-18-1 et L.2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les articles L.2122-27 et suivants, R.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération n°1 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de Madame le Maire de La Garde,
- VU procès-verbal de l'élection de Madame Hélène ARNAUD-BILL en qualité de Maire de La Garde en date du 27 mars 2026,
- VU la délibération n°2 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 fixant à 10 le nombre des adjoints au Maire,
- VU la délibération n°3 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire de La Garde,
- VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Flora MARTINO en qualité de conseillère municipale déléguée à compétences élargies en date du 27 mars 2026.

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soient assuré par les conseillers municipaux.

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20260327-ARR2026030168-AR
Maire de La Garde - BP 1210 - 83957 La Garde Cedex • 04 94 08 98 00 • contact-mairie@ville-lagarde.fr • ville-lagarde.fr • Rejoignez-nous !

imprimerie municipale

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Maire de la Commune de LA GARDE délègue, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à Madame Flora MARTINO, conseillère municipale déléguée à compétences élargies, dans les domaines suivants, à l'exclusion de tout autre :

- **RESSOURCES HUMAINES**
 - Gestion du personnel (notamment recrutement et fin de l'engagement), déroulement des carrières
 - Discipline (demande de sanction et prise de sanction du premier groupe)
 - Pilotage des instances paritaires,
 - Représentation de la Commune près les instances médicales
- **PETITE ENFANCE**
- **ADMINISTRATION GENERALE**

PATRIMOINE IMMOBILIER/ JURIDIQUE/ ASSURANCES

 - Suivi dossiers et correspondances administratives à caractère juridique
 - Mise en œuvre de la protection fonctionnelle et correspondances y afférentes,
 - Gestion de la sinistralité, à l'exception de la conclusion des contrats d'assurance et de L'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes.
- **DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE**

ARTICLE 2 : Madame Flora MARTINO est compétente pour signer l'ensemble des correspondances et actes relevant de sa délégation de fonction.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la mairie, notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Var.

Fait à La Garde, le 27 mars 2026

LE MAIRE.




Hélène ARNAUD-BILL

VOIES ET DELAIS DE RECOURS :

En application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification / publication auprès du Tribunal administratif de TOULON, des recours suivants :

-un recours gracieux à l'attention de Madame Le Maire, Hôtel de Ville, BP121, 83957 LA GARDE CEDEX

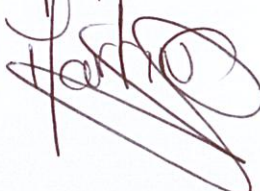
-un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de TOULON, 5 rue RACINE BP 40510, 83041 TOULON CEDEX

le tribunal peut être saisi en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet – www.telerecours.fr.

Notifié à l'intéressée le :

Signature:

3/04/2026



Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20260327-ARR2026030168-AR
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026